FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2011-585 DU 05 SEPTEMBRE 2011

portant nomination de l'Intendant Militaire de 3ème classe, **MEHOBA Léon** en qualité d'Auditeur interne auprès de la Société Béninoise de Manutentions Portuaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 2005-043 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;

Vu le décret n° 2011-450 du 28 mai 2011 portant composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 juillet 2011.

D E C R E T E :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 63 de la Constitution du 11 décembre 1990, l'intendant Militaire de 3ème classe, **MEHOBA Léon** est nommé Auditeur interne auprès de la Société Béninoise de Manutentions Portuaires.

Article 2.- L'intéressé est placé en service détaché conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi 2005-043 du 26 juin 2006 susvisée.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 Septembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale,

Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Alayi Adidjatou MATHYS

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires, Porte-parole du Gouvernement,

Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECDPDEPPCAG 4 MDCEMTMIP/PR 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-